

RESOLUTION DE LA COMMISSION DE POLITIQUE GENERALE
SUR LA SECURITE DU FRET AERIEN

(Décembre 2011)

LA COMMISSION DE POLITIQUE GENERALE

Constatant que :

En juin 2005, le Conseil de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a adopté le Cadre de Normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial (Cadre SAFE);

en 2010, l'OMD a reconnu la nécessité de renforcer la coopération entre les administrations des douanes et les autorités de sécurité des Transports et de l'Aviation en vue de renforcer la sécurité de la chaîne logistique du fret aérien;

le Cadre de Normes SAFE préconise déjà aux administrations des douanes d'exiger la transmission préalable d'informations par voie électronique au sujet des envois en temps opportun pour permettre une évaluation adéquate des risques;

les spécifications techniques figurant dans le Cadre de Normes SAFE concernant les délais applicables au fret aérien devraient être mises à jour, en réaction aux incidents récents intervenus en matière de sécurité;

tout au long de l'année 2011, les Membres de l'OMD ont procédé à des échanges de vues techniques et stratégiques prolongés et rigoureux concernant la manière dont les mesures de sécurité peuvent être rapidement renforcées, tout en examinant les diverses priorités, prérogatives et procédures des Membres;

ces échanges de vues ont porté notamment sur les rôles et responsabilités des divers intervenants dans la chaîne logistique du fret aérien, l'utilisation des informations préalables, l'utilisation d'un ciblage reposant sur le renseignement et l'analyse de risque, l'éventualité d'un alignement sur les directives et normes des autres organisations internationales, le cas échéant, et le recours à une démarche multicouches pour aboutir à un renforcement de la sécurité et de la facilitation des échanges;

d'importants progrès ont déjà été réalisés dans les discussions en cours;

Désirant :

renforcer la sécurité du fret aérien par une réaction déterminée de la communauté douanière internationale en vue de soutenir et de compléter les procédures des autorités de sécurité des Transports et de l'Aviation, à travers une analyse et une atténuation des risques reposant sur l'utilisation d'informations préalables;

aboutir à une réaction coordonnée à l'échelon mondial à travers une étroite collaboration entre les milieux commerciaux, les autres organisations internationales et les autorités gouvernementales;

Reconnaisant :

que, pour faire face aux enjeux liés à la sécurité, il est souhaitable de cibler et d'atténuer les risques, grâce à des pratiques saines de gestion des risques reposant sur les informations préalables;

que des informations électroniques préalables concernant le fret aérien doivent être transmises aussi rapidement que possible, de préférence avant le chargement, et à temps, pour qu'une évaluation et une atténuation adéquate des risques puissent intervenir;

les complexités de la chaîne logistique du fret aérien et la diversité des modèles opérationnels existants;

la nécessité d'appréhender l'incidence économique de tout changement des paradigmes de la sécurité;

la nécessité de minimiser toute incidence négative pour le secteur du fret aérien;

qu'un message « Ne pas charger » ne doit être émis que pour du fret à haut risque représentant une menace sérieuse en matière de sécurité;

qu'étant donné que le recours à des informations exactes et en temps opportun contribuera à protéger au mieux la chaîne logistique mondiale, les administrations des douanes pourront, à l'avenir, exiger que le fret soit signalé avant qu'il ne soit chargé dans un aéronef à l'aéroport de départ afin de disposer de suffisamment de temps et d'informations pour identifier les envois à haut risque;

Décide :

De promouvoir et d'encourager la poursuite des travaux en vue d'examiner et d'aboutir à un accord sur la façon de mettre à jour les normes concernant les délais applicables au fret aérien dans le Cadre de Normes SAFE.

De prendre en considération :

- les données empiriques découlant des projets pilotes et de l'expérience des Membres;
- le détenteur de l'information aux différents points de la chaîne logistique;
- les rôles, responsabilités et besoins propres des douanes et des autorités de sécurité des Transports et de l'Aviation en matière de sécurité du fret aérien; et
- la façon dont la collecte, l'échange et l'analyse des données peuvent être effectués en minimisant l'incidence sur les milieux commerciaux.

De mettre à jour le Cadre de normes SAFE et de mettre en œuvre dans les meilleurs délais toute modification utile audit Cadre afin qu'il reste pertinent, à jour et réactif face aux menaces mondiales.